

Elections Professionnelles

Du 30 novembre au 06 décembre 2018

CHSCT GENDARMERIE



Une force de propositions dans les préfectures, dans les services de Police, en administration centrale, dans les juridictions administratives et dans les services de Gendarmerie.

cliquez, votez



VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA LISTE COMMUNE

SNAPATSI - SAPACMI - ALLIANCE PN

POURQUOI ETES VOUS APPELES A VOTER ?

En vue de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à désigner des représentants du personnel au sein des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Gendarmerie Nationale (CHSCT).

QU'EST-CE QUE LE C.H.S.C.T ?

C'est une instance consultative de proximité placée au plus près des agents et sous la responsabilité des Commandants d'organisme. Elle examine les conditions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents, à leur bien être au travail.

Le CHSCT est un enjeu humain pour tous les agents. Il intervient en amont et en aval des réorganisations et restructurations des services, des projets importants d'implantation de nouvelles technologies ou de déménagement et en mesure l'impact humain. Les conditions de travail recouvrent tout ce qui a trait aux conditions physiques du travail, à la température, l'éclairage, l'aération, la construction, l'aménagement, l'entretien des lieux de travail et de leurs annexes. A ce titre, le CHSCT est aussi l'organe qui s'assure que les agents en difficultés bénéficient de mesures d'accompagnement.



COMMENT TRAVAILLONS NOUS ?

Nous sommes reçus, reconnus et entendus par l'administration au niveau régional ou local dans la prolongation de notre action nationale.

Nous sommes présents dans tous les périmètres de gestion.

Nous pratiquons un syndicalisme constructif et de propositions.

Nous sommes opposés aux réformes sans dialogue social.

Nous ne pratiquons pas la politique de la chaise vide.



VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA LISTE COMMUNE

SNAPATSI - SAPACMI - ALLIANCE PN

REVENDEICATIONS

- ◆ une reconnaissance des facteurs de risques susceptibles de créer des risques psychosociaux nombreux et divers : facteurs liés aux exigences du travail et à la nature des tâches (cadence, précision des travaux, vigilance, tâches pénibles, dangereuses), ceux liés aux exigences des personnes vis-à-vis de leur travail (reconnaissance du travail accompli, faibles perspectives professionnelles, sur ou sous-qualification, rémunération insatisfaisante), ceux liés aux relations de travail, aux difficultés avec les supérieurs hiérarchiques, les subordonnés, les collègues, ceux liés à un vécu difficile des changements (incertitude sur l'évolution, la restructuration ou la réorganisation de service) ;
- ◆ une reconnaissance de la souffrance au travail, du stress au travail, aux trajets, à la fatigue mentale et physique due à l'allongement de l'âge du départ à la retraite ;
- ◆ une meilleure organisation du travail concernant la prise en charge de travail, le rythme, la pénibilité des tâches ;
- ◆ l'amélioration de l'environnement physique défavorable: température, éclairage, aération, bruit, manque d'espace ;
- ◆ un aménagement des postes de travail au plus près des agents, plus adaptés à leurs besoins et leurs morphotypes ;
- ◆ des entretiens réguliers des locaux, leurs mises aux normes surtout s'il y a eu des accidents de travail ou des risques particuliers de sécurité ;
- ◆ une véritable concertation concernant la durée, l'aménagement du temps de travail notamment lors du travail de nuit, en décalé, les horaires ;
- ◆ l'établissement d'un recensement des nouvelles technologies et leurs incidences sur les conditions de travail ;
- ◆ un renforcement du rôle du CHSCT à l'égard de certaines catégories d'agents: les femmes enceintes et les travailleurs handicapés ;



REVENDEICATIONS



- ◆ l'établissement annuel d'un rapport écrit faisant le bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, véritable tableau de bord, de mesure de la santé et du bien-être au travail ;
- ◆ la mise en place d'un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail;
- ◆ l'accentuation de l'exercice de missions concrètes comme la visite des locaux, d'enquêtes sur les accidents de service, de travail et les maladies professionnelles ou à caractère professionnel ;
- ◆ une participation accrue à l'amélioration de la prévention, d'analyse des risques et capacité de proposition de prévention notamment du harcèlement moral et sexuel, de la violence (insultes, menaces, agressions physiques et psychologiques);
 - ◆ davantage de formation pour les agents ;
 - ◆ une meilleure connaissance du document unique de référence qui permet une photographie globale du service et des risques identifiés dans chaque unité de travail qu'elles peuvent impliquer ;
 - ◆ l'information des agents de l'existence des registres d'hygiène et de sécurité mis à leur disposition où ils peuvent mentionner les situations anormales qu'ils estiment susceptibles de porter atteinte à leur santé ou celle de leurs collègues ;
- ◆ sous l'égide du CHSCT, l'adoption d'un plan départemental de prévention des risques psychosociaux.



Du 30 novembre au 06 décembre 2018
votez et faites voter pour les candidats
SNAPATSI / SAPACMI / ALLIANCE PN



VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA LISTE COMMUNE

SNAPATSI - SAPACMI - ALLIANCE PN